



PRÉFECTURE DE L'ORNE
Bureau de la Réglementation et des Titres
Service Permis de Conduire
Adresse Postale : 39 Rue St Blaise - 61000 ALENCON
Fax : 02.33.80.61.99
Mail : pref-permis-conduire@orne.gouv.fr
Accueil du public : Cité Administrative – Place Bonet – ALENCON
MAJ : le 23 septembre 2013

Ouverture des guichets :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Fermé tous les après-midi

Accueil et renseignements téléphoniques :
tous les jours de 8h30 à 12h au 02.33.80.61.61
Changements possibles en période estivale

LISTE DES MEDECINS LIBERAUX AGREES PREFECTURE DE L ORNE

Si vous résidez dans l'Orne, vous devez impérativement vous adresser à un médecin agréé par la préfecture de l'Orne, sans quoi votre visite médicale ne pourra être prise en compte.

NOMS – PRENOMS	ADRESSE	TELEPHONE
GALPIN Gilles	61000 ALENCON – 37, avenue de Quakenbrück	02.33.26.22.63.
BONNET Bernard	61000 ALENCON – 20, rue du Pont Neuf	02.33.26.46.50
KHADIRY Mustapha	61000 ALENCON – 6, rue du 14 ^{ème} Hussards	02.33.28.47.20.
MAUGER Martine	61000 ALENCON – 18, avenue Jean Mantelet	02.33.32.83.12.
MEURISSE Philippe	61000 ALENCON – 111, avenue de Courteille	02.33.28.09.10.
ROCFORT Pascal	61000 ALENCON – 37/39, avenue de Quakenbrück	02.33.26.19.59.
LAVANDON J. Jacques	61200 ARGENTAN – 15, rue de Champagne	02.33.36.78.33.
DESNAULT Gilles	61130 BELLEME – 28, rue du Mans	02.33.73.10.43.
BLANQUET Jacques	61100 FLERS – 24, rue Richard Lenoir	02.33.64.33.40.
GUIBERT Jérôme	61100 FLERS – 14 bis, rue Charles Mousset	02.33.64.01.37.
CAILLET Didier	61250 HELOUP – 24, Route du St Germain du Corbéis	02.33.26.57.97.
PETITCOLAS François	27250 RUGLES – 30, rue Aristide Briand	02.32.24.13.44.
MARY Didier	61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS – 2, Rue du Prieuré	02.33.64.07.33.
ROUGEYRON Jean-Louis	61380 SOLIGNY LA TRAPPE - Rue du Perche	02.33.34.51.36.
SAVERGNE Marc	61160 TRUN – 5, place Docteur Amourel	02.33.36.70.11.
LERIBAUX Philippe	14500 VIRE – 5, rue Notre Dame	02.31.68.03.55
GOSELIN Philippe	14000 CAEN – 29, avenue du 6 Juin	02.31.85.40.91
BOQUET Gérard	14690 PONT D'OUILLY – 3 passage des 2 Porches	02.31.68.64.99
HURELLE Gérard	14700 FALAISE – 3, Bd de la Libération	02.31.40.06.00
RICHARD Jean-Jacques	28400 NOGENT LE ROTROU – 58 Rue Paul Deschanel	02.37.52.53.23
LEBARBE Hervé	14100 LISIEUX – 28 Boulevard Carnot	02.31.62.10.58

CENTRES D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

CENTRES	TELEPHONE
A.C.C.A	02.31.46.07.81
J. SALIOT	02.31.78.20.94
A.E.F.S.R (Sées)	06.21.25.13.24

VISITES MÉDICALES DES PERMIS DE CONDUIRE

(décret n°2012-886 du 17 juillet 2012.)

MEDECINS AGREES HORS COMMISSION MEDICALE

VOUS DEVEZ TELEPHONER ET PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS D'UN MÉDECIN AGRÉÉ

HORS COMMISSION MÉDICALE (VOIR LISTE AU DOS) DANS LES CAS SUIVANTS :

- Vous êtes candidat ou demandez le renouvellement du permis de conduire EB et/ ou du groupe lourd
- Vous êtes candidat ou demandez le renouvellement du permis de conduire A, A1, B suite à un problème de santé, un handicap, l'exemption du service national, la dispense du port de ceinture de sécurité, un problème de vue, etc.
- Vous passez une visite médicale pour l'exercice ou le renouvellement à titre professionnel : chauffeur de taxi, conducteur d'ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, enseignant de la conduite automobile.
- Vous avez fait l'objet d'une mesure de suspension de permis de conduire supérieure à un mois, pour une infraction liée à la vitesse.
- Vous êtes candidat au permis de conduire suite à une annulation pour solde de points nul consécutive à une infraction autre que la consommation d'alcool et de stupéfiants). Dans cette situation, un examen psychotechnique est obligatoire avant la visite chez le médecin. Cet examen est à votre charge. Vous devez prendre rendez-vous auprès d'un centre agréé (cf liste au recto) et vous munir des résultats le jour de votre visite chez le médecin de ville.

ATTENTION, IL NE PEUT EN AUCUN CAS S'AGIR DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT !

Le Médecin agréé hors commission médicale ne peut délivrer ni soins, ni ordonnance, ni transmettre de feuille de remboursement. Le montant de cet examen est de 33 € et n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

S'il ne peut se prononcer sur votre aptitude, le médecin peut solliciter l'avis d'un médecin spécialisé ou demander à la commission médicale de vous examiner.

COMMISSION MEDICALE

POUR TOUTE INFRACTION LIÉE À LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE STUPÉFIANTS

VOUS DEVEZ ADRESSER PAR COURRIER UNE DEMANDE DE VISITE MEDICALE,

EN PRÉCISANT LE MOTIF ET VOTRE NUMERO DE PERMIS

A LA PRÉFECTURE OU SOUS PRÉFECTURE DONT DÉPEND VOTRE DOMICILE

(accompagnée d'une enveloppe timbrée pour l'envoi de votre convocation)

- Si vous faites l'objet d'une annulation, d'une invalidation ou d'une suspension de votre permis de conduire.
Dans le cadre d'une annulation/ invalidation, des tests psychotechniques seront exigés à l'issue de la commission médicale
- Si vous souhaitez renouveler votre permis de conduire.

PIECES A FOURNIR (dans les 2 cas)

- ✓ La copie de votre Permis de Conduire (ou à défaut l'arrêté de suspension ou d'annulation),
- ✓ 4 photographies d'identité aux normes en vigueur, (récentes, identiques, sur fond clair, de type OACI / passeport / ISO- IEC 19794-5 (35mm X 45mm)), au dos desquelles figureront vos nom et prénom.
- ✓ Un cerfa 06 dûment rempli (original ou copie couleur) A noter : le formulaire de demande de permis au format de l'union européenne fera l'objet d'une numérisation, il doit être rempli avec le plus grand soin (à l'encre noire, en lettres capitales, et ne doit comporter aucune rature).
- ✓ 2 copies d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois à votre nom (à défaut, une attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant)
- ✓ 2 copies recto-verso d'une pièce d'identité.
- ✓ Une enveloppe timbrée au tarif recommandé avec accusé réception libellée à vos nom et adresse,
- ✓ Votre dossier médical, (selon les cas : les résultats des examens psychotechniques ou votre enveloppe médicale à réclamer auprès de votre dernier centre de visite.